

**CONSEIL MUNICIPAL DU 10/06/2014**

Présents : Christophe MORINI, Francis CHEVREUX, Yves BAUDRIER, Christine COTTIN, Florence PESENTI, Pascal BRUNET, Valérie EYMARD, Marcel ALGOUD, Jean-François BOUVAT, Jacques L'HUILLIER.

Absente excusée : Nathalie DAMIDAUX.

A été nommé secrétaire de séance : Francis CHEVREUX

---

**Rajout à l'ordre du jour en début de séance :**

Recrutement d'une personne en contrat aidé services garderie périscolaire/cantine scolaire/péri-éducatif/école.

Transfert de propriétés Col du Rousset

Desserte forestière de Beure – Choix de l'entreprise qui réalisera les travaux

Approuvé à l'unanimité.

**Approbation du procès-verbal du 13/05/2014**

Approuvé à l'unanimité.

**Allocation indemnités de conseil et de confection de budget au receveur municipal**

Le Conseil décide d'attribuer à Monsieur Gilles COUILLER, Receveur, le taux maximum de l'indemnité de Conseil prévue par l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 pris en application des dispositions de l'article 97 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 et du décret n° 82-979 du 19 novembre 1982.

L'indemnité est calculée par application du tarif ci-après à la moyenne des dépenses budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement, à l'exception des opérations d'ordre et afférentes aux trois dernières années :

Sur les 7 622.45 premiers euros à raison de 3 ‰

Sur les 22 867.35 euros suivants à raison de 2 ‰

Sur les 30 489.80 euros suivants à raison de 1,50 ‰

Sur les 60 679.61 euros suivants à raison de 1 ‰

Sur les 106 714.31 euros suivants à raison de 0,75 ‰

Sur les 152 449.02 euros suivants à raison de 0,50 ‰

Sur les 228 673.53 euros suivants à raison de 0,25 ‰

Sur toutes les sommes excédant 609 796.07 d'euros à raison de 0,10 ‰

En aucun cas l'indemnité allouée ne peut excéder une fois le traitement brut majoré 150.

Accepté à l'unanimité.

**Délégation au maire consentie par le conseil municipal d'ester en justice**

M. le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, pour la durée du présent mandat, de déléguer à Monsieur le Maire la charge d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle.

Cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions ;

**Tarifs camping municipal à compter du 13-06-2014**

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les tarifs suivants :

⇒ Forfait emplacement avec véhicule	12,00 €
Max 2 personnes + 1 véhicule-tente ou 1 véhicule-caravane ou 1 camping-car	
⇒ <u>Forfait emplacement sans véhicule</u>	8,00 €
Max 2 personnes + 1 tente	
⇒ <u>Personne supplémentaire</u>	Adulte 4,00 €
	Enfant – 10 ans 2,00 €
	Enfant – 4 ans gratuit
⇒ <u>Véhicule supplémentaire</u>	4,00 €
⇒ <u>Electricité</u>	2,80 €

### **Demande de raccordement en eau potable « ferme Carichon »**

Un courrier a été adressé à la commune par M. et Mme Claude Guitton informant de leur acquisition de la maison de M. Carichon située à Rousset. Cette maison n'étant pas raccordée au réseau d'eau potable, ils sollicitent la municipalité de bien vouloir engager les procédures pour son raccordement.

Christophe Morini précise que la décision de raccordement ne vient pas de la municipalité mais du SIEAV auquel elle adhère. Le SIEAV, pour de telles demandes, prend en charge les travaux moyennant reversement proratisé de la commune. Il précise que dans ce cas le branchement n'est pas trop compliqué car le réseau provenant de la source des Nés vient alimenter le centre des Charmottes. La partie communale concernée (le raccordement allant en limite de propriété privée) serait d'environ 327 ml.

Aucune objection à ces travaux pour la municipalité.

### **Synthèse du diagnostic SPANC**

Le Maire informe le Conseil Municipal que sur 230 habitations concernées par ce diagnostic, 209 ont été contrôlées. Sur ce nombre 70% des habitations ont un système à réhabiliter (idem que le % national), le reste n'a pas du tout de filière d'assainissement et a été classé en rouge. Sur 21 habitations restant à contrôler ne l'on pas été pour les raisons suivantes : résidences secondaires avec rendez-vous ratés et 4 refus de contrôle.

La commune de Saint Agnan a les plus mauvais chiffres du canton ce qui est dû à la présence de la rivière et à la facilité de déversement dans celle-ci. Ce fait, bien que négatif, permet de se voir attribuer des aides de l'Agence de l'Eau qui sont distribuées en cas de risque sanitaire par contact direct des affluents.

Dans les jours à venir le service du SPANC de la CCV va faire un courrier à tous les propriétaires de maisons n'ayant aucune filière (classées en rouge) exigeant qu'ils s'inscrivent dans le programme de réhabilitation et puissent bénéficier d'aides allouées dans le cadre d'une demande regroupée.

Egalement, le SPANC mettra en demeure les 4 propriétaires ayant refusés le contrôle.

A terme (une fois les installations rénovées ou créées) un contrôle de bon fonctionnement de l'installation sera fait par le SPANC tous les 10 ans.

### **Travail des comités**

**Comité information** : Yves Baudrier informe qu'il s'est réuni le 21/05 dernier. L'information doit tout d'abord circuler entre élus. Pour cela un tableau avec les coordonnées de chacun va circuler pour sa mise à jour. Ensuite les points suivants ont été abordés :

**Site Internet de la mairie** : Site très correct que l'on peut encore améliorer. Saint Julien, Saint Martin et la Chapelle ont la même maquette, seule Vassieux a encore un site un peu ancien tout comme la CCV. Le site est géré par la société FINGERPRINT.

Plusieurs propositions ont été émises pour améliorer notre site :

- ✓ Constitution d'un trombinoscope élus avec photo, nom, prénom, métier, commission et renseignements utiles.
- ✓ Améliorer la base de données qui est commune aux 5 communes du canton. En effet le reproche est fait que pour rechercher un gîte par exemple sur le site la commune, St Agnan apparaît en dernier. Proposition est faite de voir avec Fingerprint s'il est possible de personnaliser cette base de données en fonction des communes où s'il ne faut pas partager cette base de données en 5 liens vers chaque commune.
- ✓ Supprimer l'UCAV qui n'existe plus.
- ✓ Demander à Fingerprint ce qui est modifiable par nous et ce qui est impossible à modifier (rubrique, base de données ?).
- ✓ Réaménager les menus déroulants et voir si l'on peut rajouter et réorganiser les rubriques.
- ✓ Insérer une rubrique calendrier des réunions tenues par les élus.
- ✓ Insérer une rubrique « Foire aux questions » qui répondrait à des sujets déjà développés mais qui pourrait aussi répondre à des questions posées sur le site. Il existerait donc une boîte aux lettres sur le site où les gens pourraient écrire.
- ✓ Mise en ligne de la liste des artisans.

**Comptes rendus municipaux** : Voir pour une diffusion plus large.

**Information précise sur un sujet par mois** : Lors de chaque conseil municipal choisir un sujet à l'ordre du jour du précédent pour le développer de façon à ce qu'il soit plus abordable à l'ensemble de la population.

**Journal communal ou gazette** : Parution trimestrielle sur le net pour éviter les coûts de diffusion plus élevés. A partir de l'année prochaine.

**Comité mesures environnementales** : Yves Baudrier informe que les objectifs du nouveau Contrat de Rivière avec le PNRV seront présentés au prochain Conseil Communautaire. Le PNRV lui a demandé de rechercher le nom des exploitants des parcelles qui longent la rivière. Francis Chevreux fait état du diagnostic agricole à venir réalisé par l'APAP qui pourrait aider mais les délais de fin de réalisation ne sont pas connus à ce jour.

Christophe Morini souhaiterait que les membres du conseil puissent co-voiturer pour venir aux réunions.

### **Recrutement d'une personne en contrat aidé**

Le contrat d'Isabelle Breyton se terminant début septembre il est nécessaire, pour faire perdurer le service de garderie scolaire, de rechercher une autre personne en contrat aidé. Après le bilan fait au sujet des services communaux, la municipalité ne peut pas se permettre d'embaucher sur un contrat de titulaire pour ce poste même s'il a été mutualisé avec d'autres services (cantine scolaire, péri-éducatif et aide aux instituteurs).

Un profil de poste définitif (par rapport au nombre d'heures de travail) sera proposé lors du prochain conseil municipal de façon à rechercher des candidats rapidement.

### **Transfert de propriétés au Col du Rousset avec le Département**

De façon à pouvoir effectuer les régularisations foncières entre la commune et le Département de la Drôme sur la station du col de Rousset pour des parcelles utilisées depuis des années par le Département dans le cadre de la station de ski, Monsieur le Maire propose d'effectuer le transfert des parcelles suivantes (des délibérations de principe ayant déjà été prises pour une partie des parcelles concernées) :

- E 470 (halte équestre) avec une partie de la E 471 et de la E 326 à faire détacher par un géomètre en vue des aménagements en stationnement et afin que le pôle équestre ne soit pas considéré comme enclavé.
  - E 328 et E 325 sur lesquelles se trouve en partie un terrain de sport appartenant déjà au Département.
  - E 488 contenant les lots 6, 7, 8, 9 de la copropriété Résidence de Neve (syndic agence Belle Rive Immo de France à Crest) pour l'installation de la billetterie + de l'E.S.F.
  - E 338 et E 472 sur lesquelles se trouvent une partie des bâtiments du Département (garage à engins et Chalet des Sports).
  - E n° 476 et 478 (sur le plateau de Beure, accueil salle hors sacs, garages, snack) avec l'obligation de prévoir constitution d'une servitude concernant le champ d'épandage, servitude de passage et de passage de canalisations (fonds servant : E 428 et 431, propriété de la Commune – fonds dominant : E 476 et 478) ainsi qu'une convention d'utilisation et d'entretien des équipements d'alimentation en eau du bâtiment par la commune.
- Approuvé à l'unanimité.

### **Création desserte forestière de Beure : Choix de l'entreprise**

Suite à la consultation lancée par l'O.N.F. en qualité de maître d'œuvre 3 entreprises ont déposé un dossier de candidature.

Après analyse des offres faite par la Commission d'Appel d'Offre en date du 02/06/2014, la S.A.S. BLANC a été retenue pour un montant H.T. de 56.726,04 €.

Monsieur le maire propose à la municipalité d'entériner le choix fait par la CAO.

Approuvé à l'unanimité.

### **Questions diverses**

**Terrain à vendre :** Les propriétaires de la parcelle située en face de la future maison de la biodiversité ont demandé à la municipalité si elle était intéressée pour acheter. Marcel Algoud fait remarquer que ce terrain pourrait faire un parking intéressant. Christophe Morini propose de demander le prix de vente.

**Appartements municipaux :** Deux appartements vont se libérer immeuble Audouaire.

**Autel de l'église :** L'Association diocésaine Royans-Vercors souhaiterait faire rénover l'autel de l'église du village endommagé par l'humidité et la présence de mérules avant les travaux de toiture. Accord à l'unanimité.

**PNRV :** Suite au comité syndical du Parc élection de la nouvelle Présidente Mme Catherine BRETTE. Les élus représentant notre canton dans le bureau sont Pierre Louis Fillet, Yves Baudrier et Bertrand Vaussenat.

**CCV :** Francis Chevreux informe que Marc Perreli (agent des services techniques) a demandé une disponibilité qui lui a été accordée. Son remplaçant, en contrat aidé, sera Julien Allier.

**Hameau du Collet :** Pascal Brunet souhaite que le maire redemande à la Direction de Routes d'étudier la mise en place d'un panneau de limitation de vitesse car le passage devant l'auberge est dangereux. Christophe Morini n'y voit pas d'inconvénient mais cette demande a déjà été faite de nombreuses fois au Département. Par contre on pourrait étudier la possibilité de dénomination comme lieudit ce qui permettrait à la commune de gérer en direct ce problème.

**Chemin des Buisses :** Valérie Eymard a été interpellée car ce chemin serait à élaguer, les randonneurs ne pouvant l'emprunter que difficilement.

Séance terminée à 24h15.

Prochaine séance fixée au mardi 15/07/2014 à 20h00.